L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par P. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 218. NOUVELLE-ORLÉANS, LUNDI, 30 JUIN, 1828. Vol. I.

Conditions:—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou correspondants : les abonnés de la ville le lendemain matin et ceux de la campagne huit jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année : les prix sont de $40 à 60, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St.-Charles, chez le juge Morel Guiramand.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérence Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Bore, instituteur.

Aux Attakapas, à Mr. Dumartrait, et au juge Bryant.

Nord-Amérique.

POUR NORFOLK ET RICHMOND,

Le beau brick WILLIAM & HENRY, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Leslie, partira incessamment. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue de Conti ou à

8 mai BOWERS, OSBORN & BOWERS.

POUR BOSTON.

Le beau brick MOBILE, capitaine Lear, ayant presque toute sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à

7 mai J. W. ZACHARIE & Co.

POUR BOSTON.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre MEXICO, capt. Patterson, ayant les deux tiers de sa charge engagé, et partira incessamment. Pour frêt ou passage, s'adresser à

COCHRANE & WATTS,

5 mai. Nouvelle Bienville

POUR LIVERPOOL.

Le superbe frégate GEORGE CLINTON, capitaine Lawson, partira sous peu de jours. Pour passage seulement, s'adresser à bord au capitaine, ou à

R. G. L. DE PEYSTER,

5 mai 75, rue du Canal

POUR LIVERPOOL,

La barque UNITY, a besoin d'environ 200 balles de coton pour compléter son chargement ; pour frêt desquelles on peut s'adresser au capitaine à bord, ou à

1er mai JOHN A. MERLE & Co.

A FRETER.

Le beau brick SPLENDID, capitaine D. Curtis, sera prêt à recevoir son chargement dans peu de jours. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à

26 avril JOHN CLARK.

POUR BOSTON,

Le superbe brick DIDO, ayant partie de son chargement engagé, sera bientôt expédié. Pour frêt du reste, ou passage, ayant des aménagements superbes, s'adresser à

26 avril JOHN CLARK, rue Bienville.

POUR NEW-YORK,

La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

Le navire KENTUCKY, cap Rathbone.

Le navire TALMA, capt Marshall.

Le navire ILLINOIS, capt Waterman,

Le navire TENNESSEE, capt. Fowler,

Le navire LOUISIANA, capt. Price.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque de leur départ de New-York, est fixé aux 1er. et 15 de chaque mois.

2 oct *Foster & Hutton.*

SANGSUES à 50 cents.

A VENDRE chez FORSTIER & Co. au coin des rues Royale et St.-Pierre.

Les articles suivans sont offerts à des prix modérés, savoir :

Elixir anti-glaireux du Dr. Guilhé
5 livres sulfate de quinine
Bandages herniaires, sondes
Bougies et canulles en gaume élastique
Pilulliers à l'usage des pharmaciens
Boites en cartons assorties
Blanc des sultans pour adoucir la peau
Rouge pour la toilette
Pastilles de sérail pour parfumer les appartemens
Baume de copahue inodore
Moxa Japonais &c. &c. 18 avril

Chapeaux Blancs, de castor.

NICHOLS & KEELER ont reçu par le navire Talma, un assortiment de CHAPEAUX BLANCS, de première qualité et de la dernière mode de New-York.

23 avril

Europe.

Passage pour l'Angleterre ou la France.

Le brick Swan, capt. H. Harding, partira sous dix jours, et débarquera des passagers dans les ports de la Manche. Les passagers qui désirent se rendre en France ou en Angleterre, ne peuvent trouver une meilleure occasion. Ce bâtiment a deux chambres vitrées et aérées etc. [illegible] sur le champ du capitaine à bord, vis-à-vis le Principal, ou à

20 Mai. S. P. MORGAN et Co.

Pour Bordeaux, le Havre, et les Colonies d'Amérique.

La goëlette Little Zoë, capt Beeven, ayant une partie de son chargement engagé, partira positivement le 8 de ce mois. Pour le reste de son chargement, ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à ANDREW GIBSON,

5 juin Rue de la Levée, N°. 61.

POUR LA HAVANE.

Le beau brick, bien connu, WILLIAM, [illegible] régulier, capt. Burdett, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. S'adresser à

LEVI H. OALE,

5 juin Rue Conti N°. 20.

POUR BAYOU SARAH, BATON-ROUGE,

Plaquemine et les lieux intermédiaires.

Le beau Bateau-à-Vapeur COURTLAND, d'une marche supérieure, capitaine H. Edgerton, fera régulièrement ses voyages entre les places ci-dessus et partira dès tout lui Mercredi à midi. Il offre très beaux aménagemens pour les passagers. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

19 Déc. JAMES ARMOR.

POUR BAYOU-SARAH, POINTE-COUPEE,

Et tous les lieux intermédiaires.

Le bateau à vapeur RED-RIVER, venant d'être réparé, recommencera ses voyages régulièrement de la Nlle. Orléans pour les lieux ci-dessus, à partir tous les Mardis à 60 heures du matin et du Bayou Sarah tous les Vendredis à 10 heures. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

17 déc. L. MILLAUDON.

POUR NATCHEZ,

Et tous les lieux intermédiaires

Le bateau à vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine Stephen Vail, partira régulièrement tous les 1er. 10 et 20 de chaque mois ; et des Natchez tous les 5, 15 et 25, à 10 heures du matin. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord. 27 déc.

POUR LE BAYOU SARAH,

Lanusse-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débarquements,

Le bateau-à-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Samedis, à dix heures du matin, pour [illegible] d'où il repart tous les Dimanches à [illegible] du matin. Pour frêt ou passage [illegible] à bord ou à

1 sept *Joseph T. Banduc.*

DEMANDE.

UN élève en pharmacie bien recommandé, trouverait à s'employer en s'adressant au bureau de cette feuille. 23 avril.

PANORAMA DE PARIS.

Une grande peinture panoramique de la ville de Paris est maintenant ouverte au public dans la place du cirque.

La vue est prise du haut du toit de la partie méridionale des Tuileries; en conséquence le spectateur doit se figurer qu'il est placé dans cette situation élevée qui commande une partie considérable de la capitale.

Immédiatement sous les yeux du spectateur, vers le nord, sont les combles des appartemens du Roi, et sur la droite la vaste gallerie des tableaux se prolonge à l'est jusqu'au Louvre. Cette gallerie borne la place du Carrousel vers le sud et la nouvelle gallerie vers le nord. Au milieu de cette place, s'élève l'arc de triomphe; c'est là que Napoléon avait coutume de passer en revue ses légions [illegible] départ pour leurs immortelles campagnes, et cette enceinte a mille fois retenti de la musique guerrière. Du côté occidental du palais, le spectateur plane sur le jardin des Tuileries, et au delà, dans le lointain il apperçoit le palais [illegible] et les Champs Elysées.

—Ce spectacle intéressant est ouvert au public, tous les jours depuis [illegible] jusqu'à 5 de l'après-midi. Entrée quatre escalins par personne, ou une piastre par abonnement.

30 Avril.

ESCLAVE EN MARONNAGE.

PARTI marone dans le courant de ce mois, de chez la soussignée, une négresse créole nommée CATHERINE, taille de 5 pieds 2 pouces, mesure française, figure allongée ; elle est marchande et est partie marone avec son paquet de marchandises. La personne qui l'arrêterait, recevra une récompense de dix piastres, en la conduisant à la geole, ou chez sa maîtresse, rue St. Claude près du collège.

31 mai 3f. Mme. ROUQUETTE.

DEMANDE D'EMPLOI.

UN jeune homme, très-bien recommandé, désirerait trouver une place de teneur de barre dans un café, ou dans un magasin, ou bien sur une habitation. S'adresser au bureau de l'Abeille, où l'on fournira les meilleurs renseignemens.

28 mai.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du premier District judiciaire.

Clarisse Tregue, femme de Théodore Bogue,
contre
Théodore Bogue son mari,

SUR motion de P. A. CUVELLIER, Esqr. avocat de la demanderesse, et la Cour étant convaincue par des preuves que la dotaire de la demanderesse est mise en danger, par l'état des affaires du défendeur, ordonne et adjuge que le jugement par défaut rendu sur ce cas le 26 Décembre dernier, est maintenant confirmé et qu'une séparation de biens existe dès-ce jour entre la demanderesse et le défendeur, son mari, conformément à la loi. Et la Cour étant depuis satisfaite des preuves fournies par la demanderesse quant à la dot et autres propriétés apportées par elle en mariage comme relatées dans la pétition, ordonne et adjuge qu'elle recouvre du défendeur la somme de trois mille cent vingt-quatre piastres et quatorze cents, montant de la somme apportée pareille en argent comptant : et qu'elle reprenne possession du terrain mentionné dans sa pétition ainsi que des esclaves et bestiaux qui y sont aussi compris, savoir : Un arpent de terre faisant face au fleuve sur quarante vingt arpens de profondeur, un négre nommé Alexis, une négresse nommée Marianne avec sa fille appelée Louise, un cheval bai, et un taureau avec un [illegible]. Et depuis il est déclaré que le défendeur [illegible] paier

4 Février 1828.

(Signé) JOSHUA LEWIS.

Signé 9 Février 1828. JOHN LEWIS greffier.

Lesquels faits ce [illegible] piastres 62½ cents, sans compter les honoraires du shérif.

Je certifie par le présent que la pièce ci-dessus est une copie d'un jugement primitif enregistré au Greffe de cette Cour, en témoignage de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce quinze Mars de l'an de grâce 1828.

L.S. N. FARRAR dép. greffier.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS DE VAPEUR.

MR. RENOU, Docteur en médecine, a l'honneur de faire part à ses confrères et aux habitans de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane, qu'il a transporté son établissement de *Bains Fumigatoires* de la rue St. Anne, N°. 122, dans la rue du Quartier, N°. 156, au coin de la rue de Bourgogne, maison occupée dernièrement par Mr. le Dr. Fatmento.

On sait généralement combien les bains de vapeurs aromatiques et émollientes sont efficaces dans les maladies de la peau, les douleurs rhumatismales, les paralysies et autres affections graves ; il est inutile d'en citer des exemples.

Mr. Renou a profité de ce déplacement pour faire construire de nouveaux appareils et pour faire disparaître toutes les causes des reproches qu'on était peut-être en droit de faire à l'ancien établissement. Entr'autres changemens, la boîte fumigatoire pour les blancs est placée dans une pièce de son appartement n'ayant aucun rapport avec l'habitation des négres.

Son nouveau local lui permet encore de prendre chez lui les malades qui voudraient devenir ses pensionnaires.

Il a un vaste hospital pour les négres, et la position de sa maison, dans un quartier où des habitations sont plus espacées entr'elles que dans aucun autre, la rend parfaitement saine.

Prix de l'abonnement de 12 bains, $ 16 ‹‹
" ..... 6 ‹‹ 9 ‹‹
" ..... 1 ‹‹ 1 50
La journée d'un négre dans l'hospital est ..... 1 ‹‹

Mr. Renou prendra d'ailleurs avec les propriétaires, les arrangemens les plus convenables.

Dans les dernières années de sa pratique médicale à Paris, le Dr. Renou, lié de la plus intime amitié avec le Dr. Deschamps, inventeur du procédé le plus efficace pour la guérison des rétentions d'urine, s'était adonné spécialement à leur traitement. Il possède la collection la plus complette des instruments qui y sont nécessaires. Il a l'honneur d'en faire part aux personnes affectées de cette douloureuse maladie, dans l'habitude de ce genre d'opérations, l'autorise à leur promettre tous les bienfaits de cette méthode de traitement.

AVIS aux Colporteurs, Pacotilleurs et Colporteurs, trafiquant dans l'étendue de cet Etat.

LE soussigné, Adjudicataire de la ferme des Licences à accorder aux Caboteurs, Pacotilleurs, et autres personnes, trafiquant, vendant, ou échangeant des marchandises sur les grandes routes et les cours d'eau dans cet Etat, prévient ceux que cela peut concerner, que son bureau est ouvert tous les jours rue de la Levée, entre les rues Bienville et de la Hossane, au magasin de Jackson, N°. 71, où l'on délivrera les diverses licences qui doivent être, au taux qui est fixé par l'acte de la Législature, approuvé le 15 Février, 1826, conformément à l'acte intitulé "acte relatif au revenu de l'Etat et au payement des dépenses casuelles de l'Etat, 1826 et pour d'autres objets," approuvé le 23 Avril 1826.

Le fermier prévient ceux qui trafiquent ou vendent par eux-mêmes, ou par leurs esclaves ou salariés, hors des limites de cette cité, qu'il devra contraindre ceux qui ne seront pas munis de licences.

Il annonce également que Mr. F. D. Henry est son agent, et qu'il est autorisé en conséquence à délivrer des licences signés par moi.

Il a placé dans chaque paroisse un agent de surveillance, l'amende est de $50 à 100.

Ceux dont le terme des licences se trouve expiré, sont requis de venir les renouveller, sous les peines énoncées ci-dessus.

6 mai. LOUIS ALLEY, fermier.

AVIS.—MM. Moreau Lislet et Pierre Soulé avocats près des tribunaux de cet Etat, ont fait une société pour l'exercice de leur profession. Leur étude est rue St. Louis, au premier étage de la maison occupée par Pontain de Mr. Boyd, vis-à-vis le bureau des hypothèques.

20 mai—3f.

WANTED,

A PERSON well recommended, as an Apprentice in a Druggist and Apothecary Assistant Apothecaire.—April 23

College Louisianais.

LES développemens progressifs reçus par cet établissement, ayant considérablement augmenté le nombre des élèves, et nécessité un changement de domicile, Mr. CUVELLIER a l'honneur d'informer le public qu'il vient de fixer sa résidence dans le vaste local connu sous le nom de PERACAVI, situé à un quart de mille au dessus de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve.

Les motifs qui ont déterminé ce changement et le choix de la maison désignée ci-dessus, seront aisément appréciés d'après l'exposé suivant :

1°.—La salubrité du lieu considérée par des juges compétens comme placé hors de la sphère d'activité des maladies épidémiques qui, dans certaine saison, exercent d'effrayans ravages à la Nouvelle-Orléans.

2°. La proximité de la ville, qui permet de jouir de tous les avantages que peut offrir une cité populeuse et florissante, sans être exposé à aucun des nombreux inconvéniens qu'elle présente.

3°. Le besoin urgent d'édifices disposés de manière à favoriser le maintien de l'ordre intérieur et les différentes classifications qu'exige un système d'éducation qui embrasse la totalité des études classiques.

4°. La nécessité non moins impérieuse d'une vaste enceinte dont la distribution permet de séparer les jeunes élèves des élèves plus âgés, afin d'éloigner autant que possible des chances d'accidens et les inconvéniens de tous genres qui résultent nécessairement de la confusion des âges.

Tel est le résultat des réflexions qui ont déterminé M. Cuvellier à opérer ce changement. Il les soumet au jugement du public, et plus particulièrement encore à celui des personnes qui l'honorent en lui confiant l'éducation de leurs enfans. Il s'estimera heureux si ces motifs obtiennent leur approbation; et il craint moins manquer à la reconnaissance en ne saisissant pas cette occasion de leur offrir ses remerciemens.

Mr. Guillot, professeur de mathématiques au Collège Louisianais, étant obligé de s'absenter pour six mois, sera remplacé dans ses fonctions, jusqu'à son retour, par M. Allou d'Hémécourt, ingénieur des ponts et chaussées, déjà connu avec les plus favorables auspices, et recommandé d'ailleurs par M. le général Bernard à MM. Bellegarde, Pillé et d'autres citoyens respectables de cette ville.

Considérant combien il est difficile de faire observer à des jeunes gens dont le caractère est déjà formé, les règles indispensables dans une maison d'éducation, M. Cuvellier croit dans la nécessité d'annoncer au public qu'il lui sera désormais impossible d'admettre au nombre de ses élèves des jeunes gens au dessus de l'âge de quatorze ans.

Les personnes qui désireraient parler aux élèves, sont priées de vouloir bien s'adresser d'abord au chef de l'établissement. 26 mars.

DEPOT DU VERITABLE REMEDE DE LE ROY.

TENU PAR A. MICHOUD.

L'ANCIEN Dépot de cet inappréciable remède, expédié par Mr. COTTIN, ainsi qu'on le prouve par l'exhibition des factures, DE MAINTENANT en face de la Halle; au coin des rues de la Levée et Madison.

Prix avec les instructions, purgatif $1 75, vomitif $1, ensemble toutes les ouvrages du Dr. Le Roy à $1 le volume.

Ant. Michoud tient également un Dépot l'Antidote du Dr. Guillet de Paris.

Prix $1 75 la bouteille avec la livre.

Au magasin de Ant. Michoud on trouve toujours d'objets en clinquaillerie, aiguilles, marbres, verroteries, [illegible], cordes à linge, lunettes, bouchons fins, [illegible] &c. &c.

[illegible] DETAILLE

12 *livres de beau Sucre pour* $1, *et 6 livres d'excellent Café de la Havane pour une piastre.* 6 mars.

DEMANDE—On désire trouver à louer une négresse; il faudrait qu'elle fut bonne cuisinière. On donnerait la préférence à une qui parlerait les deux langues. 10 décembre—f.

GRAISSE & WHISKEY.—159 boetes en fer blanc de Graisse de Cincinnati, 70 barils de Whiskey, en débarquement et à vendre par J. P. PAYSON

24 nov.

EN débarquement du navire le Kentucky, venant de New-York.

50 paniers (marque I. C.) de Champagne blanc mousseux.

Et d'arrivages intérieurs.

370 sacs Café de la Havane.
30 caisses de 12 bouteilles Champagne mousseux.
100 sacs de 1000 bouchons fins.
40 caisses Huile de Vitriol de deux dames-jeannes chaque.
100 barils Vinaigre de cidre fort.
500 sacs Sel de Liverpool.
24 barillets Plomb de chasse patenté
200 do. Blanc de Céruse broyé à l'huile.
40 barils Sucre en pain.
40 caisses Tabac à chiquer de Cavendish.

Grils pour bateaux à vapeur, Chaudières et Rouen, Drays et Brouet

A vendre par

15 janv. SAMUEL P. MORGAN.

CONFITURES, &c.—4 jattes de confiture en boites communes et dorées ; 4 do. roses blanc ; a vendre par A. HODGE, Jr.

Dec 18.

BEURRE frais—56 livres de beurre en débarquement du bateau à vapeur Belvedere, a vendre par

nov W. D. JOLLEY, rue Levée

SOIXANTE caisses Vin de Champagne 1ère. qualité en débarquement du navire Crescent venant du Havre—à vendre par J. LEBLANC.

16 mai. Rue Royale.

$10 DE RECOMPENSE.

Deux chevaux américains, l'un est vieux, très gros, maigre et blessé, alors sur le Gravier ; l'autre noir, petite étoile blanche au front, une grosseur, occasionnée par le frottement de la sangle, à l'articulation du haut de la jambe gauche, ont été volés Mardi 22 Avril dernier.

La récompense de dix piastres, est acquise à celui qui les ramènera au soussigné, rue de l'Esplanade No. 246.

Pr. LABOUCHE DUSSIN.

2 mai—3

CHEVAL TROUVE'.

Il a été trouvé le 13 de ce mois, sur la Levée, entre les deux Halles, un cheval alezan, petite taille, marqué M sur la cuisse droite. Il n'a pas d'autre marque distinctive. Il a été trouvé sur celle ci-bride. On prie le propriétaire de le réclamer, en s'adressant à

JEAN GOFFROD.

17 mai. Rue de la Levée.

E. DÉBERGUE,

PREVIENT ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN DE CHAPEAUX, de toutes les qualités, qu'il vient de recevoir de Noël et des belles Manufactures de New-York. Ayant été à même de connaître les meilleures fabriques des Etats-Unis, il ose espérer que ses anciennes pratiques, en s'adressant à lui auront lieu d'être satisfaites. Il vendra en gros et en détail, à aussi bon marché que n'importe quel magasin en ville.

Son magasin est rue St. Pierre, entre Chartres et Levée ; au dessus du [illegible] J. Gabarothe, No. 23.

7 mai.

FABRICA de Sombreros finos de primera calidad, y poncha de agua. Se venden en casa de E. DEBERGUE, en la calle de San Pedro Plaza de Armas, No. 24.

10 abril

Pensionnat pour les jeunes demoiselles.

L'ETABLISSEMENT de Mdm. Evershed pour les pensionnaires et les externes, continue tenant fixé à cette maison commode, et spacieuse, rue Bourbon No. 16, deux portes après l'église Episcopale.

Les bienfaits d'une éducation libérale et soignée sont enseignés dans son établissement.

Les langues Françaises, Anglaises et Italiennes ;
L'Ecriture ;
Grammaire ;
Arithmétique ;
Géographie, avec des cartes et des globes,

Histoire ancienne et moderne ;
La Mytologie ;
Les belles Lettres ;
Le Dessin ;
La danse ; la musique vocale et instrumentale.

Son établissement étant composé également d'écolières françaises et américaines, les deux langues y sont généralement parlées ; et par ce moyen réunit le précieux avantage de la pratique continuelle, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed pénétrée des devoirs que lui impose son état, et désirant les remplir avec autant d'exactitude que possible, est toujours assistée par des personnes d'une capacité reconnue et de la plus grande habileté à remplir leurs engagemens ; elle croit donc autoriser à promettre aux parents, et autres personnes, que les élèves continueront à recevoir tous les soins qu'il est possible de souhaiter pour acquérir une éducation utile et accomplie.

N. B. Comme ci-devant, Madame Evershed donne des leçons de piano, de guitare et de musique vocale

[illegible] avril

HARDES, &c. Le soussigné vient de recevoir par le Creole et le Delta pantalons de Russie, vestes en soie, habits de différentes sortes, et 25 barillets vendange, de première qualité, à vendre au No. 32, rue de la Douane, par

Dec 18. Wm. FROST, Jr.

UNE quantité considérable d'excellentes pommes de terre [illegible], 10 tonneaux d'artichaux de Queen Ann, 18 do. do. dites Condesse et Duchesse ; reçus par le Bolivar, de Belfast, et à vendre par

19 juin CURELL, LESASSIER & KILSHAW.

LE SOUSSIGNE' vient de recevoir par le navire Martha, venant du Havre, 6 livres Sulfate de Quinine, 4 once, Acétate de Morphine, 12 douzaines Bandages herniaires napolitains, 30 Seringues à poupe, 10 douzaines Pesses d'agréments moelleuses, 12 do. Boules de Mars, 72 do. Flacons à l'émeri de 2 à 4 once.

250 grandes et demi-bouteilles de l'Elixir dentifrique anti-glaireux, du Dr. Guillé.

Et par le navire Zilia, de Bordeaux : La Poudre et la Liqueur Végétales de Bossuet, combinées dans leur emploi, approuvées par la commission chargée d'en faire l'examen, et nommée à ce effet, par son excellence le ministre de l'Intérieur, pour la conservation des dents ; la fraîcheur et la propreté de la bouche, ainsi qu'un assortiment de brosses à dents de meilleure qualité.

24 avril M. JAMES.

ARRIVE' par la Roxelane, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné :

Fromage de Hollande, dit tête de mort
Fromage de Gruyère de la Suisse.
Pruneaux de Tours en boites, de dix livres.
Figues de Marseille,
Sardines à l'huile de Nantes, &c. &c

8 mai F. BENTOU, Jr.